



Poursuite des enseignements pratiques en sciences : la FNEB et l'AFNEUS réagissent

La Fédération Nationale des Étudiants en sciences exactes naturelles et techniques (FNEB) et l'Association Fédérative Nationale des Étudiant.e.s Universitaires Scientifiques (AFNEUS), associations régies par la loi du 1er juillet 1901, représentent les étudiant.e.s en sciences par le biais d'une cinquantaine d'associations sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le 28 Octobre dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé un retour au confinement. L'ensemble des acteur.rice.s de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) se sont mobilisé.e.s afin de **maintenir au mieux une poursuite des enseignements à distance** pour l'ensemble des étudiant.e.s et notamment des étudiant.e.s en sciences.

La circulaire du 30 octobre pour la mise en œuvre du confinement dans l'ESR donne aux universités la possibilité de maintenir **les enseignements à caractères pratiques et les examens en présentiel**. Cette possibilité a suscité de nombreuses inquiétudes chez les étudiant.e.s en sciences.

Lors du confinement précédent, les étudiant.e.s se sont vu.e.s dans l'impossibilité de réaliser des travaux pratiques, pourtant essentiels pour la formation d'un.e étudiant.e en sciences. Cette année il est crucial de **permettre la réalisation des travaux pratiques en accord avec les directives gouvernementales**.

Cependant, l'importance des travaux pratiques n'est pas à placer au-dessus du bien être étudiant. Le confinement précédent a démontré que l'isolement social, prédominant chez les étudiant.e.s a eu des conséquences psychologiques non négligeables. Avec près de 23%¹ des étudiant.e.s ayant eu des pensées suicidaires, auxquels s'ajoute $\frac{1}{3}$ ² des étudiant.e.s ayant déclaré avoir rencontré des difficultés financières, des étudiant.e.s ont fait le choix de vivre ce nouveau confinement près de leurs proches, dans des lieux parfois éloignés de leur ville d'études, ne leur permettant pas de revenir dans leur Université.

Pour ces raisons, la FNEB et l'AFNEUS pensent qu'il est **nécessaire de proposer un réaménagement temporel de l'organisation des Travaux Pratiques dans la mesure du possible et le cas échéant de ne pas pénaliser les étudiant.e.s** qui sont dans l'impossibilité de se rendre sur place.

¹ [Questionnaire de la Fédération Associative Générale des Étudiantes. "Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir"](#)

² [OVE : la vie étudiante au temps de la pandémie du covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités](#)

Afin de maintenir une poursuite des enseignements la plus adaptée et inclusive possible, nos structures demandent à ce que des **substituts des travaux pratiques soient fournis aux étudiant.e.s ne pouvant pas bénéficier d'enseignements pratiques présentiels.**

Enfin, le manque d'un cadrage national laissant aux établissements le choix de réaliser des travaux pratiques en présentiel ou en distanciel, n'est pas justifié en regard de l'état d'urgence sanitaire actuel. Cette liberté amène à une hétérogénéité des diplômés en France pour une même formation donnée et à une inégalité entre les étudiants.

La FNEB et l'AFNEUS resteront mobilisées pour défendre ces positions et travailleront pour la réussite des étudiant.e.s en sciences avec l'ensemble des acteur.rice.s face à cette crise qui ne laissera pas l'Enseignement Supérieur sans bouleversements.

Contacts Presse :

Flavien LECOMTE-CHEBRET
06.41.23.46.71
presidence@fneb.fr

Anne-Constance MACAREZ
06.34.69.16.30
president@afneus.org